



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2021**

Le Conseil communautaire a été invité à se réunir à Bias (Salle des fêtes Y. Mourgues), par courrier en date du 24 juin 2021.

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Guillaume LEPERS, Président.

Présents : MM et Mmes AJON, BERNOU, BERTOMEU, BORDERIE, BOSC, BOTTEGA, BOUYSSONNIE, BRUYERE, CHABROT-DUPUY, CHAROLLAIS, CLERC, DAVELU-CHAVIN, DE BRONDEAU, DOMINIQUE, FORGET, FRIEDRICH, GILLET, GRENIER, GROSJEAN, GUEUDIN, LAFFOSSE, LALANNE, LECOURT, LEVEQUE, MARS, MESSAOUDI-LOUBET, MOURGUES, PEREUIL, PLANTE, PRELLON, PUDAL, REGNIER, ROSIER, ROUSSEAU, SEUVES, SUPPI, VAQUIER, VENTADOUX, VICTOR.

Procurations : M. ZIANI à M. CLERC, Mme DELLIAUX à Mme DE BRONDEAU, M. HUERGA à M. AJON, M. CABAS à M. BERTOMEU, M. FEUILLAS à M. BOUYSSONNIE, MME LAFAYE-LAMBERT à M. VICTOR, M. DA SILVA à M. LAFFOSSE, Mme NICODEMO à M. SEUVES, M. LADRECH à M. VENTADOUX, Mme MONBOUCHET à M. PLANTE, MME CHARBONNIER à M. BORDERIE, Mme VIEIRA DE LURDES à M. LEPERS, Mme MATHALOU à M. ROUSSEAU, M. HOUSSIN à M. CHAROLLAIS, M. LAVILLE à MME VAQUIER

Absents : M. et Mmes PERIQUET, DELESTRE, FALCOZ, TALOU, BRUNET, RONGIER

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, il a été procédé à l'installation de deux nouveaux conseillers communautaires. Il s'agit de :

- Monsieur Freddy GUEUDIN, en remplacement de Monsieur Xavier LOISEAU (Commune de Villeneuve-sur-Lot)
- Monsieur Gilles HOUSSIN, en remplacement de Madame BORTOLINI Nathalie (Commune de La Croix Blanche)

Monsieur Xavier MARS est désigné comme secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Président par délibération du 27 août 2020

2021

Décision n°22 : Passation d'un contrat de services dans le cadre de la fourniture de communication électroniques mobiles et d'équipements associés auprès de la Sté EURO INFORMATION TELECOM sise à Paris (75), pour un montant de 3 300.26 € TTC.

Décision n°23 : Passation d'un contrat de maintenance relatif au progiciel AIDOMENU auprès de la SARL VICI GESTION COMMERCE sise à Valence (26), pour un montant de 675.17 € HT, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Décision n°24 : Passation d'un contrat d'hébergement de l'application « DOMINO WEB » pour une durée de 36 mois, auprès de la Sté ABELIUM sise à Pleurtuit (35), pour un montant de 1 475.72 € HT.

Décision n°25 : Passation d'un contrat de maintenance du logiciel « DOMINO WEB » pour une durée de 36 mois, auprès de la Sté ABELIUM sise à Pleurtuit (35), pour un montant de 1 584.02 € HT.

Décision n°26 : Passation d'un contrat de maintenance du logiciel « TACTILO » pour une durée de 36 mois, auprès de la Sté ABELIUM sise à Pleurtuit (35), pour un montant de 1 593.33 € HT.

Décision n°27 : Passation d'un contrat de licence de mise à disposition du logiciel « DOMINO WEB » pour une durée de 36 mois auprès de la Sté ABELIUM sise à Pleurtuit (35), en complément d'un contrat de maintenance payant.

Décision n°28 : Passation d'un contrat de licence de mise à disposition du logiciel « TACTILO » pour une durée de 36 mois auprès de la Sté ABELIUM sise à Pleurtuit (35), en complément d'un contrat de maintenance payant.

Décision n°29 : Signature d'une convention de don entre la CAGV et l'association Stade Villeneuvois Athlétisme pour l'utilisation d'une table de change électrique au profit des personnes en situation de handicap, au centre aquatique de Malbentre.

Décision n°30 : Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Villeneuve-sur-Lot pour l'acquisition d'un immeuble cadastré section EW n° 1143 situé Place de l'Amiral Courbet à Villeneuve-sur-Lot, propriété du service France Domaines.

Décision n°31 : Attribution du marché 2021CA12 relatif aux travaux de désamiantage, charpente, couverture, zinguerie et isolation de la Crèche Darfeuille de Villeneuve-sur-Lot à la Sté NOVAMIANTE sise à Gardonne (24) pour un montant de 77 298.00 € TVA en sus.

Décision n°32 : Attribution du marché 2021CA13 relatif à la désignation de prestataires spécialisés Sté AKAJOULE sise à St-Nazaire (44) et son co-traitant TRANSITIONS sise à Paris (75) pour réaliser une étude sur le potentiel photovoltaïque du territoire de la CAGV, pour un montant de 35 750.00 € TVA en sus.

Décision n°33 : Attribution du marché de travaux de désamiantage sur le bâtiment du Campus connecté à la Sté PROMPT DESAMIANPAGE sise à Mussidan (24), pour un montant de 22 289.08 € TVA en sus.

Décision n°34 : Institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du service « Enfance » de la CAGV, située dans les locaux du centre de loisirs de Monbalen, 4 chemin de Lasjouettes

Décision n°35 : Passation d'un acte modificatif au marché de la Sté BMP, entreprise de démolition, qui engendre une augmentation d'un montant 3 475.00 € HT, TVA en sus pour la démolition de trois maisons et six dépendances à La Salanquette, commune de Villeneuve-sur-Lot

Décision n°36 : Attribution de marché relatif à la maîtrise d'ouvrage à la Sté SELARL L'ATELIER D'ARCHITECTURE FREDERIC JOLY, mandataire à Granges-sur-Lot (47) et à la SARL BET MONTET, Bureau d'Etudes Techniques, pour un montant prévisionnel de 38 900.00 € TVA en sus, pour des travaux d'aménagement du Campus Connecté Villeneuvois

Décision n°37 : Approbation de l'avant-projet définitif du projet d'aménagement du Campus Connecté Villeneuvois pour un montant prévisionnel de 38 900.00 € HT d'ouvrage à la Sté SELARL L'ATELIER D'ARCHITECTURE FREDERIC JOLY, mandataire à Granges-sur-Lot (47) et à la SARL BET MONTET, Bureau d'Etudes Techniques,

Décision n°38 : Attribution d'un marché de travaux de voirie et de réseaux divers pour l'aménagement de la zone artisanale de Campagnac, commune du Lédats à la Sté COLAS SUD-OUEST de Bon-Encontre (47), pour un montant de 169 238.03 TVA en sus

Décision n°39 : Passation d'un acte modificatif du marché 2021Ca11 de la Sté LAURENT ENERGIES en moins-value qui engendre une diminution du montant du marché de 2 273.75 € HT, TVA en sus

Décision n°40 : Attribution de marchés subséquents n°2021CA15 du lot n°1 à la Sté BERGON DELTEIL à Montcabrier (47), n°2021CA16 du lot n°2 à la Sté Les DRAGAGES DU PONT ST-LEGER à Damazan (47), n°2021CA17 du lot n°3 à la Sté Les CARRIERES DE THIVIERS à Thiviers (24), n°2021CA18 du lot N°4 à la Sté COLAS FRANCE à Bon Encontre (47), n°2021CA19 du lot n°5 à la Sté EUROVIA AQUITAINE au Passage d'Agen (47), candidats retenus dans le cadre des consultations des appels d'offres de fournitures.

Décision n°41 : Sollicitation du Conseil Départemental pour l'attribution d'une aide financière au fonctionnement des Relais Assistants Maternels des sites de Villeneuve-sur-Lot de 1 219.59 €, Ste-Livrade-sur-Lot de 609.80 € et La Croix Blanche de 609.80 €.

Observations du Conseil : néant

Monsieur VENTADOUX remercie le président pour avoir accepté que les noms des votants apparaissent dans le compte-rendu.

Il souhaite préciser cependant que pour l'affaire n°49 relative à la mise à disposition d'un agent de la mairie de Villeneuve-sur-Lot à la CAGV, ce n'était pas lui qui votait contre mais Frédéric Ladrech qui lui avait donné pouvoir.

Le compte-rendu de la séance du 15/04/2021 sera modifié en conséquence.

Concernant la délibération n°41 relative à la fixation des attributions de compensations pour l'exercice 2021, il souhaite que les observations formulées soient intégrées au compte-rendu.

Dans le cadre de cette affaire, Monsieur VENTADOUX avait évoqué le pacte de solidarité validé par l'ensemble des communes sauf celles de sainte-Livrade et de Larroque-Timbaut. A cette occasion, il proposait que ces deux communes rejoignent le dispositif par souci d'équité territoriale.

MM. PUDAL et FALCOZ ont précisé que la différence de traitement constatée et le manque d'informations liées à la production d'indicateurs de gestion et financiers à l'époque, n'avaient pas permis de faire voter ce pacte par leurs conseils municipaux respectifs. Depuis, ils

ont noté et souligné respectivement l'apport bénéfique du système de subvention de projets pour les communes ainsi que l'effort effectué sur les dépenses de fonctionnement par les services. Monsieur le Président ajoutait que ce sujet devait être traité par les conseils municipaux des deux communes concernées.

Le compte-rendu de la séance du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR/DELIBERATIONS

Délibération n° 74/2021

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Mme DAVELU-CHAVIN n'a pas pris part au vote
À l'unanimité,**

- 1°) Dît que la délibération n° 123/2020 du 10 décembre 2020 est annulée**
- 2°) Dît que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est constituée de la façon suivante :**

A - Collège des élus locaux (10 membres titulaires et 10 membres suppléants)

Titulaires

1. Jean-Pierre SEUVES
2. Gérard RÉGNIER
3. Jean-Pierre PUDAL
4. Christelle PRELLON
5. Pascal MOURGUES
6. Guy VICTOR
7. Christian ROUSSEAU
8. André FORGET
9. Jean REDON
10. Michel BRUYERE

Suppléants

1. Xavier MARS
2. Gilles CHAROLLAIS
3. Jean-Pierre CABAS
4. Cyril FRIEDRICHS
5. Jean-Paul PEREUIL
6. Corinne LECOURT
7. Léopold TALOU

8. Jean-Eric ROSIER
9. Béatrice VAQUIER
10. Xavier CLERC

B - Collège des représentants d'associations locales

1. Fédération des Artisans et Commerçants du Grand Villeneuvois – Mme Andrée AKRICH
2. La Ligue des Droits de l'Homme – M. Denis SAVY
3. La Ligue de l'Enseignement - Fédération de Lot et Garonne – Bruno TARREAU
4. Union des Associations Sportives Villeneuvoises - Jean-Jacques PARREL
5. Laurent, Nathalie et les autres (LNA 47) - Emile DAVELU

Délibération n° 75/2021

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS THEMATIQUES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Modifie** la composition de la commission « **Politiques contractuelles** » par la désignation d'un membre supplémentaire en la personne de Mr Gilles GROSJEAN (Commune de Dolmayrac)
- 2°) **Modifie** la composition de la commission « **Assainissement, Eau, Déchets ménagers** » par la désignation de Mr. Didier SIMONET (Commune de Castella) en remplacement de Mme Josiane ERLLENWEIN
- 3°) **Modifie** la composition des commissions « **Développement Durable, Transports, Mobilité, Cadre de Vie** » et « **Nouvelles solidarités** », par la désignation de M. HOUSSIN Gilles en remplacement de Mme Nathalie BORTOLINI

Délibération n° 76/2021

**OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT
POUR LES SERVICES D'ASSURANCES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Par 52 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
Abstentions : MM. VENTADOUX, LADRECH ET GROSJEAN**

- 1°) **Adhère** au groupement de commandes entre la CAGV et la ville de Villeneuve-sur-Lot concernant les services d'assurances,

- 2°) **Accepte** les termes de la convention constitutive de groupement qui confie les fonctions de coordonnateur à la ville de Villeneuve-sur-Lot,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention constitutive de groupement ainsi que les actes modificatifs et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- 4°) **Autorise** le coordonnateur à signer et notifier les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents ainsi que les actes modificatifs dont la CAGV sera partie prenante,
- 5°) **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprises(s) retenue(s), les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents dont la CAGV est partie prenante,
- 6°) **S'engage** à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents dont la CAGV est partie prenante et à les inscrire au budget.

Délibération n° 77/2021

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la modification du tableau des emplois de la manière suivante :
 - 1 ingénieur général à temps complet sur les missions d'administration générale mutualisée
 - 1 attaché ou 1 attaché principal à temps complet sur le poste de directeur de communication
 - 1 attaché ou 1 attaché principal à temps non complet de 17h30 pour le poste de directeur de communication
- 2°) **Précise** que les grades non pourvus seront supprimés en fin d'année
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont et seront inscrits aux budgets de l'exercice en cours et suivants.

Délibération n° 78/2021

OBJET : MUTUALISATION DES SERVICES : CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** la création à compter du 1^{er} Décembre 2021, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villennois et la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT, d'un

service commun de la Direction Générale des Services dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède,

- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT afin de déterminer les modalités de fonctionnement de ce service,
- 3°) **Dit que** les dépenses nécessaires seront prélevées sur le Budget de l'exercice 2021 et suivants de la CAGV.

Délibération n° 79/2021

OBJET : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE CATEGORIE A : EXTENSION DU RIFSEEP A LA FILIERE TECHNIQUE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Instaure** l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux en lieu et place de la Prime de Service et de Rendement (PSR) et de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS), à compter du 1^{er} septembre 2021.
- 2°) **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget primitif de la CAGV.

Délibération n° 80/2021

OBJET : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT D'UN AGENT DE LA CAGV POUR LA GESTION DES AFFAIRES GENERALES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la mise à disposition pour la période du 6 septembre 2021 au 30 novembre 2021, auprès de la mairie de Villeneuve-sur-Lot de Monsieur Jean GUGOLE, ingénieur général au 4^{ème} échelon 2^{ème} chevron du groupe B bis, pour une quotité correspondant à 50% de son temps de travail,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la mairie de Villeneuve sur Lot.

Délibération n° 81/2021

OBJET : MUTUALISATION DES SERVICES : CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** de créer à compter du 1^{er} septembre 2021, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT un service commun de la communication dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT afin de déterminer les modalités de fonctionnement de ce service,
- 3°) **Dit** que les dépenses nécessaires seront prélevées sur le Budget de l'exercice 2021 et suivants de la CAGV.

Délibération n° 82/2021

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE TRANSPORT MOBILITE ET CADRE DE VIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la mise à disposition auprès de la CAGV de Monsieur Jean BALLOUHEY, Attaché contractuel, à hauteur de 100 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} août 2021, pour un durée de 6 mois renouvelable.
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la commune de Villeneuve sur Lot,
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la CAGV.

Délibération n° 83/2021

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE B FILIERE TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** de créer le grade de technicien principal 2^{ème} classe par voie contractuelle,
- 2°) **Modifie** en conséquence le tableau des emplois,
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Délibération n° 84/2021

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA CAGV AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Renouvelle l'adhésion de la CAGV au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2021,**
- 2°) Autorise Monsieur le Président à signer avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) la convention devant intervenir à cet effet,**
- 3°) Décide de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année multipliée par la cotisation moyenne de l'année n-1, cette cotisation correspondant à 0,80 % de la masse salariale de l'année n-1 divisée par l'effectif au 1^{er} janvier de l'année n-1,**
- 4°) Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.**

Délibération n° 85/2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Par 52 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
ABSTENTIONS : MM. VENTADOUX, LADRECH ET PEREUIL**

- 1°) Approuve le compte d'exploitation de l'exercice 2020 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois joint en annexe,**
- 2°) Approuve le compte d'exploitation de l'exercice 2020 du Camping Lot & Bastide joint en annexe,**
- 3°) Approuve le budget de l'exercice 2021 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois joint en annexe.**
- 4°) Approuve le budget de l'exercice 2021 du Camping Lot & Bastides joint en annexe.**

Délibération n° 86/2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU BEFFROI DE L'EGLISE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Attribue à la commune de Saint-Robert un fonds de concours destiné à des travaux de restauration du clocher de l'église,**

- 2°) Fixe le montant de ce fonds de concours à la somme de 4 053,49 €,
- 3°) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 87/2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DE FOUGERES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Attribue** à la commune de Saint-Etienne de Fougères un fonds de concours destiné à des travaux d'aménagement du parvis de l'église,
- 2°) Fixe le montant de ce fonds de concours à la somme de 22 017,45 €,
- 3°) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 88/2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BIAS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARVIS ET DE SECURISATION DE LA SALLE DES FETES YVES MOURGUES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Attribue** à la commune de Bias un fonds de concours destiné à des travaux d'aménagement du parvis et de sécurisation de la salle des fêtes Yves Mourgues,
- 2°) Fixe le montant de ce fonds de concours à la somme de 20 000,00 €,
- 3°) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2021

.....

Délibération n° 89/2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DU LEDAT POUR DES TRAVAUX D'ACOUSTIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE ET A LA SALLE DES FETES DU BOURG

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Attribue** à la commune du Lédat un fonds de concours destiné à des travaux d'acoustique d'une classe et du réfectoire de l'école primaire et de la salle des fêtes du Bourg,

- 2°) Fixe le montant de ce fonds de concours à la somme de 10 000,00 €,
- 3°) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2021

.....

Délibération n° 90/2021

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

Approuve la décision modificative n°1 par chapitre du budget annexe de l'assainissement collectif de l'exercice 2021.

.....

Délibération n° 91/2021

OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FRANCE SERVICES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Mme MESSAOUDI-LOUBET n'a pas pris part au vote
Par 49 voix POUR, 2 CONTRE et 3 ABSTENTIONS,
CONTRE : M. VENTADOUX ET LADRECH
ABSTENTIONS : MME SUPPI, MM. AJON ET HUERGA**

- 1°) **Attribue** à l'association «Mission Locale du Pays Villeneuvois» au titre du portage de France Services pour l'exercice 2021 une subvention de 20 000 € complémentaire à la cotisation annuelle,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir pour formaliser cette participation financière,
- 3°) **Dit** que cette subvention sera expertisée chaque année par la commission «Développement économique»,
- 4°) **Dit** que cette subvention est inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2021 au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90.

Délibération n° 92/2021

OBJET : MAISON FRANCE SERVICES SAINTE LIVRADE SUR LOT : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Mme MESSAOUDI-LOUBET n'a pas pris part au vote,
À l'unanimité,**

- 1°) **Attribue** à l'Espace France Services de Sainte-Livrade-sur-Lot au titre du portage de France Services pour l'exercice 2021 une subvention de 10 000 €,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir pour formaliser cette participation financière,
- 3°) **Dit** que cette subvention sera expertisée chaque année par la commission « Développement économique »,
- 4°) **Dit** que cette subvention est inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2021

Délibération n° 93/2021

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS ELIOS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

Adopte le rapport d'activité 2020 du délégataire pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain de voyageurs ELIOS.

Délibération n° 94/2021

OBJET : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Monsieur PUDAL n'a pas pris part au vote,
À l'unanimité,**

Approuve l'avenant n° 2 au contrat de Concession de Service Public du réseau de transport public urbain pour la période 2020 – 2027.

Délibération n° 95/2021

OBJET : CONVENTION DE TRANSPORT AVEC L'OGEC SAINT-PIERRE POUR L'EXERCICE 2020/2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Monsieur PUDAL n'a pas pris part au vote,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la reconduction de la convention relative à l'organisation, au fonctionnement et au financement de la ligne de transport 219,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention avec Monsieur le Président de l'OGEC Saint-Pierre.

Délibération n° 96/2021

OBJET : SUBVENTIONS AUX SOCIETES DE CHASSE DU GRAND VILLENEUVOIS POUR L'EXERCICE 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Attribue** aux sociétés de chasse du Grand Villeneuvois, pour l'exercice 2021, les subventions présentées dans l'exposé qui précède, pour un montant total de 4 000 €,
- 2°) Dit** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

.....
Délibération n° 97/2021

OBJET : PROJET DE LIAISON DOUCE ENTRE VILLENEUVE-SUR-LOT ET PENNE D'AGENAIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Approuve** le principe de la réalisation d'une liaison douce entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, selon le tracé fourni en annexe,
- 2°) Décide** de poursuivre les démarches administratives auprès de SNCF Réseau permettant d'aboutir à une convention de transfert de gestion pour le tronçon concerné,
- 3°) Dit que** la convention de transfert de gestion sera présentée en conseil communautaire ou qu'un tracé alternatif sera proposé le cas échéant,
- 4°) Autorise** Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 98/2021

OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE LAROQUE-TIMBAUT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Approuve** la mise à disposition par la commune de Laroque-Timbaut d'une partie des locaux de son groupe scolaire dans le but de permettre à la CAGV d'organiser l'Accueil Péri-scolaire Associé à l'Ecole de cette commune,
- 2°) Dit** que cette mise à disposition se fera contre le versement d'une indemnité financière intégrant l'ensemble des charges liées au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments mis à disposition,

- 3°) Dît que le montant de cette indemnité sera calculé annuellement avec le coût des charges actualisées, le temps d'occupation et les surfaces occupées et qu'elle sera versée, en fin d'année, sur la base d'un document fourni par la commune de Laroque-Timbaut, précisant l'ensemble des charges et le montant dû,
- 4°) **Autorise** Monsieur le Président à signer avec la commune de Laroque-Timbaut la convention de mise à disposition des locaux et équipements communaux
- 5°) Dît que les crédits nécessaires à cette mise à disposition seront inscrits, chaque année, au Budget de la CAGV.

.....

Délibération n° 99/2021

OBJET : SIGNATURE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LOT-ET-GARONNE 2021-2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** la signature par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, du Schéma Départemental des Services aux familles de Lot-et-Garonne (SDSF), 2021-2025 et cela de manière rétroactive.
- 2°) Dît qu'en cas d'absence de Monsieur le Président, la CAGV sera représentée au sein du SDSF par Madame Marie-Laure GRENIER, Vice-Présidente en charge des Nouvelles Solidarités, déléguée en matière des affaires sociales, autorisée à siéger au sein des instances de gouvernance du schéma et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 100/2021

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Mme GRENIER n'a pas pris part au vote
À l'unanimité,**

Approuve, dans le cadre de l'Appel à Projet CTG 2021 et de l'enveloppe locale octroyée à la CAGV par la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne le versement des subventions suivantes :

- 3 724 euros à l'association : « La Maison des Femmes »,
- 4 000 euros à l'association : « Heures Vagabondes »,
- 4 000 euros à la commune de CASSENEUIL.

Délibération n° 101/2021

OBJET : RAPPORT 2020 SUR L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI, DES TRANSPORTS ET DE LA VOIRIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Approuve** le rapport 2020 de l'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie joint en annexe,
- 2°) Autorise** les services à transmettre ce document aux autorités compétentes.

.....

Délibération n° 102/2021

OBJET : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE : SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS POUR L'EXERCICE 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Approuve** le versement, aux animations commerciales, des différentes subventions présentées dans l'exposé qui précède, au titre de l'année 2021,
- 2°) Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 103/2021

OBJET : ZAC DU VILLENEUVOIS : APPROBATION DU BILAN RÉVISÉ AU 1^{ER} JANVIER 2021 DE LA SEM 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

Approuve le bilan révisé au 1^{er} janvier 2021 de l'opération Zone d'Aménagement Concerté du Villeneuvois présenté par la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne « SEM 47 »

.....

Délibération n° 104/2021

OBJET : TREMPLIN TOURISME : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UNE DELEGATION PARTIELLE D'OCTROI D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE TOURISTIQUE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) Approuve** la création du dispositif « Tremplin Tourisme » tel que présenté dans l'exposé qui précède et dans la fiche jointe en annexe au présent rapport,
- 2°) Approuve** la convention de délégation partielle d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise touristique entre le Conseil départemental et la CAGV, jointe en annexe,

qui formalise les engagements respectifs et les conditions de mise en œuvre de la démarche,

- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions de délégation nécessaires à cette fin,
- 4°) **Dit** que les dépenses nécessaires, estimées à 30 000 €, seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice en cours

.....

Délibération n° 105/2021

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** les termes de la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne.
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention.
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires au versement de la participation financière sont inscrits au Budget de l'exercice en cours

.....

Délibération n° 106/2021

OBJET : RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

Prend acte de la présentation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

.....

Délibération n° 107/2021

**OBJET : CREATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DU GRAND VILLENEUVOIS –
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°65 DU 15 AVRIL 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Modifie** la délibération n°65 en date du 15 avril 2021 en retirant les parcelles DO144, DO147, DO 172 et DO174 des documents relatifs à l'acquisition de l'ensemble immobilier.

- 2°) **Approuve** l'acquisition, auprès de la SCI LASPLANTES (représentée par Monsieur TUCOM), des parcelles suivantes : DO146, DO175, DO176, DO177, DO178, DO263 et DO266, toutes situées au lieu-dit « Las Plantes » sur la commune de Villeneuve-sur-Lot.
- 3°) **Dit** que cette acquisition s'effectuera au prix total de quatre cent mille euros (400 000 €).
- 4°) **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer tous documents nécessaires à cet effet et notamment l'acte notarié à intervenir.
- 5°) **Dit** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à la section d'investissement du Budget 2021.

Délibération n° 108/2021

OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRAITEMENT VALORIZON 2021-2027

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** d'adopter le PLPDMA 2021-2027, tel que figurant dans l'annexe, joint au présent rapport,
- 2°) **Décide** de mettre en œuvre les actions de prévention présentées dans ce programme sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la collecte et la valorisation des déchets à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Délibération n° 109/2021

OBJET : CONVENTION DE PASSAGE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE DOMAINE PRIVE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la convention de passage pour la collecte des déchets ménagers sur les voies référencées ci-avant,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Vice-Président délégué à la collecte et la valorisation de déchets à signer cette nouvelle convention.

.....

Délibération n° 110/2021

**OBJET : FREQUENCE ET TARIFICATION DES VERIFICATIONS DE LA CONFORMITE DES BRANCHEMENTS
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT LORS DE VENTES IMMOBILIERES.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Fixe à 10 € par logement le montant de la vérification de raccordement des parties communes des copropriétés,**
- 2°) **Fixe à 5 ans la durée de validité du contrôle des parties communes des copropriétés**
- 3°) **Décide de réaliser une vérification du raccordement au réseau collectif à chaque changement de propriétaire et de fixer à 5 ans la durée de validité du rapport de visite,**
- 4°) **Fixe à 30 € le montant de la contre-visite,**
- 5°) **Applique ces décisions à compter du 2 juillet 2021.**

Délibération n° 111/2021

**OBJET : REMBOURSEMENT PARTIEL DU DROIT D'INSCRIPTION A L'ECOLE D'ART ANDRE
MALRAUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Décide de rembourser partiellement les frais d'inscription acquittés pour l'année scolaire 2020-2021 aux élèves adultes de l'école d'Art André Malraux qui en feront la demande**
- 2°) **Fixe le montant de ce remboursement à hauteur de 50 % de ces frais d'inscription**
- 3°) **Dit que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2021**
- 4°) **Dit que les mêmes modalités de réduction seront appliquées pour les élèves n'ayant pas encore acquitté leurs droits d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021**

Délibération n° 112/2021

**OBJET : REMBOURSEMENT PARTIEL DU DROIT D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE BELA
BARTOK POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Décide de rembourser partiellement les frais d'inscription acquittés pour l'année scolaire 2020-2021 aux élèves du Conservatoire Belà Bartok qui en feront la demande**

- 2°) **Fixe** les modalités de ce remboursement de la façon suivante :
- *Précycle Danse : réduction de 50 %*
 - *Danse moderne : réduction de 50 % - Danse classique : 100 %*
 - *Enseignement par visio conférence : réduction de 30 %*
 - *Précycle Musique : réduction de 82 %*
- 3°) **Dit** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2021
- 4°) **Dit** que les mêmes modalités de réduction seront appliquées pour les élèves n'ayant pas encore acquitté leurs droits d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021

Délibération n° 113/2021

OBJET : BIBLIOTHEQUE DE LAROQUE-TIMBAUT : ELIMINATION DES DOCUMENTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le retrait et l'élimination des documents dont le mauvais état physique ou le contenu manifestement obsolète ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque,
- 2°) **Dit** que ces livres réformés sont détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler,
- 3°) **Dit** que certains exemplaires en nombre trop important par rapport aux besoins et éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (point-lecture associé, associations, maisons de retraite ...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler,
- 4°) **Décide** de mettre au rebut, tout ou partie, des ouvrages « désherbés » les années précédentes,
- 5°) **Dit** que dans tous les cas, l'élimination des documents sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination ; auquel sera annexé un état des documents comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Cet état pouvant se présenter soit sous forme de fiches, soit sous forme de liste,
- 6°) **Autorise** le bibliothécaire responsable de la Bibliothèque communautaire de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination,
- 7°) **Autorise** le désherbage des documents abimés ou avec un contenu obsolète appartenant au Point lecture de Castella.

Délibération n° 114/2021

OBJET : CONVENTION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE DE FICALBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,

- 1°) **Approuve** la réalisation de l'aménagement des espaces publics du bourg sur la commune de Saint-Antoine de Ficalba ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présenté,
- 2°) **Décide** de passer avec la commune de Saint-Antoine de Ficalba, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la commune de Saint-Antoine de Ficalba sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,
- 4°) **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021, chapitre 23, article 23 751, fonction 811.

Délibération n° 115/2021

OBJET : CONVENTION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FETES : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE BIAS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,

- 1°) **Approuve** la réalisation de l'aménagement du parvis de la salle des fêtes de la commune de Bias ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présentés,
- 2°) **Décide** de passer avec la commune de Bias, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la commune sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,
- 4°) **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021, chapitre 23, article 23 17, fonction 822.

Délibération n° 116/2021

OBJET : CONVENTION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VENELLE RUE DE PARIS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la réalisation de l'aménagement de la venelle rue de Paris sur la commune de Villeneuve-sur-Lot ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présenté,
- 2°) **Décide** de passer avec la commune de Villeneuve-sur-Lot, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la commune de Villeneuve-sur-Lot sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,
- 4°) **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021, chapitre 23, article 23 17, fonction 811 pour les Eaux Pluviales et au Budget annexe de l'assainissement collectif 2021, chapitre 21 article 21532, antenne 15 pour les Eaux Usées.

Délibération n° 117/2021

OBJET : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC MONSIEUR ROUSSARIE LUIX POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU 10 – 12 RUE DE CASSENEUIL A VILLENEUVE SUR LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial sur le secteur identifié au plan annexé à la présente délibération
- 2 °) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre,
- 3°) **Dit que** la convention sera exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature au siège de la CAGV.

La séance a été levée à 21 h 10

- 8 JUIL. 2021

Les délibérations ont été télétransmises à la Sous-Préfecture le

Le Conseiller Communautaire,
Désigné secrétaire de séance,


Xavier MARS